

**A partir
du 3 juin 2019**

La caisse de chômage du



syndicat

interprofessionnel
de travailleuses et
travailleurs

vous reçoit tous les jours

Lundi - vendredi | 9h - 13h
Rue de Montbrillant 38 | 2^e étage
juste à côté de l'OCE

Mardi | 14h - 17h
Rue des Chaudronniers 16
dans les locaux du syndicat

Par téléphone de 9h à 12h au 022 818 03 33
caisse@sit-syndicat.ch | sit-syndicat.ch

Caisse de chômage
syndicale réservée
aux membres du SIT.
Adhésion possible
à l'inscription.

Le SIT c'est quoi ?

Le SIT est un syndicat présent uniquement dans le canton de Genève qui regroupe des travailleuses et travailleurs de toutes branches économiques et professions (terre, bâtiment, nettoyage, industries, commerce, services, hôtellerie, économie domestique, santé, social, fonction publique ...), de toutes nationalités et de tous statuts.

Le SIT lutte pour

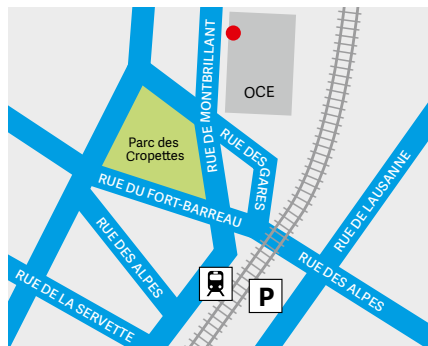
- ▶ **défendre et faire respecter** les intérêts et les droits de l'ensemble des travailleuses et travailleurs
- ▶ **renforcer** la solidarité entre tous les travailleurs et toutes les travailleuses sans distinction de profession, de nationalité, de statut, d'âge et de sexe
- ▶ **améliorer** les conditions de salaire, de travail et de vie pour toutes les catégories de travailleurs-euses du canton
- ▶ **promouvoir** dans les faits l'égalité entre femmes et hommes
- ▶ **mettre en oeuvre** une législation économique et sociale garantissant aux travailleurs-euses et à leur famille une sécurité sociale globale
- ▶ **renforcer** le droit d'association et la liberté syndicale
- ▶ **construire** une société fondée sur la solidarité et sur la satisfaction des besoins fondamentaux de toutes et tous

En adhérant au SIT vous contribuez non seulement à atteindre ces objectifs mais vous bénéficiez également des services de secrétaires syndicaux-ales spécialisé-e-s dans chaque secteur professionnel qui peuvent vous apporter **informations, conseils et soutien** pour tout ce qui concerne **la défense de vos droits sur votre lieu de travail**.

En tant que membre du SIT vous bénéficiez également des services de sa caisse de chômage.

La caisse du SIT ça change quoi ?

- ▶ vous avez affaire à une structure de **taille humaine**
- ▶ vous êtes reçu-e **personnellement** par une équipe **motivée, compétente** et soucieuse de la **défense de vos droits** en tant que travailleur-euse provisoirement sans emploi
- ▶ chacun-e de nos collaborateurs-trices est à même et de vous répondre sur **tous les aspects** de votre dossier de chômage
- ▶ le traitement de votre dossier est effectué **le plus rapidement possible**, à son ouverture comme pour les paiements mensuels, sans pour autant n'en négliger aucun aspect
- ▶ les fins de rapports de travail conflictuelles sont traitées en collaboration avec les secrétaires syndicaux-ales du SIT, **expérimenté-e-s et spécialisé-e-s** dans chaque secteur professionnel
- ▶ nous sommes **disponibles tous les jours**, à nos guichets, aux permanences suivantes :



Caisse de chômage du SIT
Rue de Montbrillant 38
juste à côté de l'OCE

Lundi – vendredi
9h – 13h



Caisse de chômage du SIT
Rue des Chaudronniers 16
dans les locaux du syndicat

Mardi
14h – 17h



Rue de Montbrillant

Rue des Carres